28/26 **MAIRIE DE SANDOUVILLE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation
04/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de M. Jacques DELLERIE, Maire.

Date d'affichage
04/06/2026

Étaient présents : Mmes Pierrette BERNARD, Karine DELAUNE, Delphine SIMON, Ludivine MARTOT, Cécile RIBET, Christine OMONT, Céline LEBLOND, Mrs Daniel HAREL, Gérald LEPILLER, Gilles BELLET, Cyril LEMAITRE, Clément SAVALLE, Laurent HAUZAY, M. Mickaël BARON formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. HAUZAY Laurent à M. BARON Mickaël, Mme RIBET Cécile à M. SAVALLE Clément, Mme SIMON Delphine à M. DELLERIE Jacques

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Objet : Désignation des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

Vu le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;
Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;
Considérant que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune de Sandouville est fixé à 3 délégués et 3 suppléants.

Il a été procédé à l'élection, au scrutin secret, des délégués et suppléants du conseil municipal.

À l'issue des opérations de vote, sont proclamés élus :
Délégués titulaires
- Jacques DELLERIE
- Pierrette BERNARD
- Gérald LEPILLER

Délégués suppléants
- Christine OMONT
- Gilles BELLET
- Cyril LEMAITRE

Le Conseil Municipal prend acte de l'élection des délégués et suppléants désignés pour représenter la commune au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Un procès-verbal des opérations électorales est établi et transmis à Madame la Sous-Préfète conformément aux dispositions réglementaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

J. DELLERIE

MAIRIE DE SANDOUVILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
76430